

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2023\_9\_16

L'an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Renouvellement du  
marché animation suivi OPAH**

**Pouvoirs** :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

M. Lionnel ROBERT, Vice-président, expose que dans la perspective du démarrage d'une nouvelle OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, il conviendrait d'anticiper afin de garantir une continuité dans l'instruction des dossiers et l'accueil des propriétaires de logements. Il demande donc au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à élaborer le cahier des charges sur la base des objectifs de la nouvelle OPAH et à engager le marché de recrutement de l'opérateur qui sera en charge de l'animation du dispositif et de l'instruction des dossiers des particuliers auprès de l'Anah.
- d'anticiper sur cette démarche afin que la prestation ne soit pas interrompue sur une durée trop longue.
- d'anticiper sur les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Anah.

Le marché ne sera pas attribué tant que la nouvelle OPAH, qui est en cours de finalisation, ne sera pas approuvée par le conseil communautaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE**

**D'autoriser le Président à engager le marché de recrutement d'un nouvel opérateur de l'OPAH, sur la base des nouveaux objectifs définis avec l'Anah,**

**D'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Anah correspondant à la prestation de l'opérateur de l'OPAH,**

**Prend note que la prestation ne démarrera qu'après l'approbation de la convention de la nouvelle OPAH en conseil communautaire,**

**D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D\_2023\_9\_16-DE



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le